Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

JOUQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Jouques

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
26	26	15	19

Séance du jeudi 30 janvier 2025 à 19h00

Date de la convocation : 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. NOBLE, Mme ROYO, M. RENAULT, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, M. GORRIS, Mme BONNIEL,
Bons de pouvoir : M. RADAKOVITCH à Mme SENANTE, Mme AUSTRUY à M. GARCIN, M. LEBRE à M. BERTRAND, M. BRUNET à M. GORRIS,
Etaient absentes excusées : Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, Mme SANTACROCE,
Etaient absents : Mme REICHLIN, M. GUERN, M. BOMO, M. ALLANCHE,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles OZIEMBLOWSKI,

N°3_DEL_2025 OBJET : Délibération portant approbation de la Charte du réseau Econome de flux ACTEE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°71_DEL_2024 du 29 août 2024, le conseil municipal a approuvé la participation et l'engagement de la commune pour le programme ACTEE CHENE 2 et la convention de reversement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les communes.

Dans ce cadre, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), qui porte le programme ACTEE, a lancé un appel à projets CHENE 2, notamment pour financer des postes d'économes de flux. Dans ce dossier, la candidature de Jouques a été retenue pour un poste d'économe de flux.

Créé en 2020, à l'initiative d'ACTEE, le réseau des économes de flux vise à faciliter le partage et l'entraide de façon à croiser les approches et les pratiques des métiers et ainsi refléter des dynamiques et initiatives portées localement.

Missions et leviers d'action des économes de flux

Le rôle des économes de flux est axé en priorité sur les aspects financier, juridique et organisationnel des projets de rénovation énergétique des communes.
De manière non exhaustive, les missions exercées par les économes de flux sont les suivantes :

1. Sensibiliser les services technique et financier, ainsi que les instances décisionnaires et le cas échéant les élus, aux enjeux techniques, juridiques et économiques relatifs au climat, à l'air et à l'énergie ;
2. Atteindre, mobiliser et convaincre l'ensemble des structures relevant de son périmètre d'actions de se lancer dans des démarches de rénovation et d'efficacité énergétiques ;
3. Former les services à la rédaction de notes et de rapports (état de santé du bâtiment, mise en évidence des surconsommations…), ainsi qu'au suivi de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques ;

REÇU EN PREFECTURE
le 31/01/2025
Application agréée E-legalite.com
093-DE-013-211300488-20250130-3_DEL_2025-

4. Développer des actions et des outils de sensibilisation pour créer une dynamique d'échanges entre les instances décisionnaires et services, notamment en mettant en valeur les expériences réussies dans des structures analogues ;
5. Accompagner les structures bénéficiaires dans l'élaboration de plan de financement : réalisation de projections en coûts global, calcul du reste à charge et optimisation des aides financières mobilisables ;
6. Monter des actions collectives (groupement de commandes, gestion et agrégation des dossiers de demande de CEE…) ;
7. Conseiller dans le choix des travaux et la rédaction du programme d'opération
8. Suivre les performances (consommations et usages) post-travaux, mettre en évidence les économies engendrées

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'approuver la « Charte du réseau Econome de flux ACTEE » conclue entre la structure porteuse de l'Econome de flux, la Commune de Jouques, et l'Econome de Flux,

Cette charte signée sera adressée à la FNCCR afin que le poste d'Econome de flux puisse bénéficier des financements ACTEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,

Article 1 :

APPROUVE la « Charte du réseau Econome de flux ACTEE », conclue entre la structure porteuse de l'Econome de flux, la Commune de Jouques, et l'Econome de Flux,

Article 2 :
DIT que ladite Chartre est adressée à la FNCCR,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 30 janvier 2025
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Jean-Charles OZIEMBLOWSKI

Le Maire

Eric GARCIN

MAIRIE DE JOUQUES (Bouches-du-Rhône)

Le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **06 février 2025**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 31/01/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300488-20250130-3_DEL_2025-